

18.11.2010

B7-0616/2

Amendement 2

Daniel Cohn-Bendit, Yannick Jadot, Satu Hassi, Bas Eickhout

au nom du groupe Verts/ALE

Tokia Saïfi

Proposition de résolution

B7-0616/2010

PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR, GUE/NGL

sur la conférence sur le changement climatique à Cancún (COP16)

Proposition de résolution

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. suggère, étant donné que le changement climatique a un impact différencié sur les pays en développement, que l'action pour le climat et son financement soient orientés en priorité vers les pays les plus vulnérables au changement climatique qui n'ont pas la capacité d'y faire face; demande donc la création d'un indicateur mesurant l'exposition au changement climatique, et la constitution d'un groupe ad hoc dans le cadre de la CCNUCC afin de veiller à ce que les pays pauvres menacés par le changement climatique soient protégés quels que soient les résultats des négociations sur le climat;

Or. en

18.11.2010

B7-0616/3

Amendement 3

Satu Hassi, Bas Eickhout, Yannick Jadot

au nom du groupe Verts/ALE

Bairbre de Brún, Jiří Maštálka, Nikolaos Chountis, Sabine Wils, Marisa Matias

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

B7-0616/2010

PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR, GUE/NGL

sur la conférence sur le changement climatique à Cancún

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. rappelle que les parties à la CCNUCC ont l'obligation d'encourager la participation la plus large au processus de la CCNUCC; demande à la délégation de l'Union européenne et aux États membres, conformément à la Convention de Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, de prendre des mesures en amont pour favoriser l'accès des organisations non-gouvernementales à la CCNUCC et leurs activités constructives au sein de celle-ci;

Or. en

Amendement 4**Satu Hassi, Bas Eickhout, Yannick Jadot**

au nom du groupe Verts/ALE

Bairbre de Brún, Jiří Maštálka, Nikolaos Chountis, Sabine Wils, Marisa Matias

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution**B7-0616/2010****PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR, GUE/NGL**

sur la conférence sur le changement climatique à Cancún

Proposition de résolution**Paragraphe 15***Proposition de résolution*

15. rappelle que l'accord international devrait garantir une réduction collective des émissions de gaz à effet de serre dans les pays développés dans la partie la plus haute de la fourchette de 25 à 40 % d'ici 2020 par rapport au niveau de 1990, et qu'il ressort de données scientifiques récentes qu'une réduction des émissions d'au moins 40 % s'impose pour obtenir une probabilité d'à peine 50 % de parvenir à limiter à 2 °C la hausse des températures; demande que ces réductions soient nationales; rappelle qu'il importe de fixer, à l'intention de l'Union européenne et des autres pays industrialisés, l'objectif à long terme d'une réduction d'au moins 80 % d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 1990;

Amendement

15. rappelle que l'accord international devrait garantir une réduction collective des émissions de gaz à effet de serre dans les pays développés dans la partie la plus haute de la fourchette de 25 à 40 % d'ici 2020 par rapport au niveau de 1990, et qu'il ressort de données scientifiques récentes qu'une réduction des émissions d'au moins 40 % s'impose pour obtenir une probabilité d'à peine 50 % de parvenir à limiter à 2 °C la hausse des températures; demande que ces réductions soient nationales; rappelle qu'il importe de fixer, à l'intention de l'Union et des autres pays développés, l'objectif à long terme d'une réduction d'au moins 80-95 % d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 1990;

Or. en

18.11.2010

B7-0616/5

Amendement 5

Satu Hassi, Bas Eickhout, Yannick Jadot
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR, GUE/NGL
sur la conférence sur le changement climatique à Cancún

B7-0616/2010

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. réaffirme la nécessité d'adopter un objectif de réduction de **30 %** des émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne d'ici 2020 par rapport au niveau de 1990, ***dans l'intérêt de la future croissance économique de l'Union;***

Amendement

16. réaffirme la nécessité d'adopter un objectif de réduction de **40 %** des émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne d'ici 2020 par rapport au niveau de 1990, ***dans l'intérêt de l'économie, pour être cohérent avec l'objectif des 2° C, donner l'impulsion dans les négociations internationales et recueillir les avantages collatéraux en termes de dépendance réduite vis-à-vis des combustibles fossiles et d'amélioration de la qualité de l'air;***

Or. en